

REGLEMENT DU PRIX DE LA PLUME LYCEENNE 2025

Dans le cadre du Goncourt des Lycéens

Ce dispositif régional comporte **deux prix distincts** pour :

- **Les classes « Prix de la plume lycéenne »** : tous les lycées bretons reçoivent une invitation à participer. Les 50 établissements retenus s'engagent, alors, à réaliser au moins 10 productions individuelles portant sur un des romans de la sélection Goncourt des lycéens.
- **Les classes Goncourt** : présentes aux Rencontres nationales du Goncourt des lycéens, elles sont invitées par la Région Bretagne, à participer au prix en réalisant a minima une production individuelle sur le roman de leur choix.

**10 lauréats se verront récompensés à l'occasion
des Rencontres nationales du Goncourt des lycéens, le 11 décembre 2025 à Rennes**

A. **POUR LES 50 CLASSES « Prix de la plume lycéenne »** (groupe classe, groupe élèves volontaires, option ou club lecture)

a. Deux dates d'appel à candidature

Pour cette opération, la Région soutiendra au maximum 50 établissements d'enseignement secondaire bretons.

Un premier appel à candidature sera donc proposé le 26 mars et le deuxième le 25 août à condition que le nombre de candidatures au premier appel soit inférieur à 50.

b. Critères de sélection

Un jury composé de représentants de la Région Bretagne, de la région académique de Bretagne et de l'association Bruit de Lire se réunira le 15 mai et le 11 septembre (si besoin) et appliquera les critères suivants :

- Priorité aux élèves dans les filières pré-bac ;
- Priorité aux lycées n'ayant pas ou ayant peu participé aux dernières éditions - équilibre géographique et par réseau ;
- Attention particulière portée aux candidatures des filières professionnelles.

Attention : le respect de la date-limite du retour de la fiche d'engagement n'implique pas une sélection automatique de la candidature. Un avis officiel de sélection ou de non-sélection sera adressé aux établissements dès le 16 mai et le 11 septembre.

c. Déroulement de l'opération

- La **liste des ouvrages** sera rendue publique le **3 septembre 2025** par l'Académie Goncourt. Elle pourra, de manière très exceptionnelle, être modifiée si l'un des auteurs sélectionnés a déjà reçu le Goncourt des lycéens. Aussi, l'association Bruit de Lire enverra la liste officielle aux lycées participants.
- Pour les candidatures sélectionnées, le **Conseil régional de Bretagne** versera une subvention de 500 € couvrant l'achat d'une série complète de la sélection du Goncourt des lycéens 2025 et d'un nombre d'exemplaires de la sélection 2025 à l'initiative de l'enseignant.

- Chaque établissement bénéficiaire de cette subvention s'engage ainsi à faire l'acquisition des ouvrages et **les mettre à disposition des élèves**. Ces derniers, en fonction des thématiques abordées dans les romans, pourront être accompagnés par l'équipe pédagogique dans leur choix et leur lecture. L'engagement implique également l'envoi d'un **minimum de 10 productions écrites**. L'établissement devra adresser au service de la Région un duplicata de la facture certifiée acquittée des romans commandés, **de préférence à une librairie indépendante**.

Dans le cas où le minimum des 10 productions ne serait pas adressé, **la collectivité sera amenée à demander la restitution de la subvention**.

- **Le prix est individuel**, même s'il fait l'objet d'un travail en classe.

Chaque production retenue par le premier jury sera systématiquement contrôlée par un logiciel anti-plagiat.

B. LES PRODUCTIONS

a. Le format

Les productions devront exclusivement porter sur un travail d'écriture (l'audio, la vidéo, le dessin, le calligramme ne pourront être reçus).

Il s'agira de réaliser une production écrite soit sous la forme d'une critique littéraire classique soit sous la forme d'une de ces 5 formes libres : pastiche, poème, lettre à l'auteur, dialogue entre deux lecteurs, préface.

b. Autres exigences formelles

Chaque production devra impérativement :

1. Porter sur **un seul roman de la sélection**
2. Être précédée d'un **titre** (autre que celui de l'ouvrage) sous lequel seront précisés le **titre du roman et le nom de l'auteur**
3. Être saisie dans un logiciel de **traitement de texte** – (exemple : police Arial, taille 12)
4. Être rédigée sur **une seule page A4 (recto)**

Nous vous rappelons l'obligation de respecter les critères de recevabilité d'une production sous peine d'inéligibilité

c. Envoi des productions

- Chaque production devra être **enregistrée en PDF** (document original non scanné, non photographié) et nommée comme suit :

« Ville_Établissement_Classe_Nom_Prénom de l'élève »

Veillez à bien orthographier le nom et le prénom de l'élève pour éviter les coquilles sur les supports de communication.

Pour respecter l'anonymat des productions, merci de vérifier qu'**aucune de ces informations (nom, prénom de l'élève, établissement, ville) n'est mentionnée dans le corps de texte du document**.

- L'envoi groupé des textes se fera obligatoirement par e-mail sous la responsabilité de l'enseignant(e) en charge de la classe ou du groupe ; **aucun envoi papier ne sera accepté**.

Les productions ne répondant pas à l'un de ces critères seront éliminées.

Le prix Goncourt des lycéens est organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale, la FNAC avec l'accord de l'Académie Goncourt.

Les Rencontres nationales du Goncourt des lycéens de Rennes, deuxième étape de l'opération, sont organisées par l'association Bruit de Lire en partenariat avec les Ministères de l'Éducation Nationale, de la Culture (DRAC Bretagne), la région académique de Bretagne, la Région Bretagne et la Ville de Rennes.

Le Prix de la Plume lycéenne est organisé par le Conseil régional de Bretagne en collaboration avec l'association Bruit de Lire et en accord avec la région académique de Bretagne.



CALENDRIER

Prix de la plume lycéenne 2025

Dans le cadre du Goncourt des lycéens

- [Mercredi 26 mars – 1er appel à candidatures](#) : un courrier d'invitation à participer au prix (par envoi postal) est adressé par la Région Bretagne à tous les établissements d'enseignement secondaire bretons.
- [Mercredi 14 mai – 1ère session](#) : **date-limite de réception de la fiche d'engagement, par mail, à l'association Bruit de Lire** qui en accusera réception par mail. **Aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé.**
- [Jeudi 15 mai](#) : sélection des candidatures. Les lycées retenus seront informés par un courrier de la Région Bretagne et par mail par l'association Bruit de Lire à l'équipe enseignante impliquée.
- [Lundi 25 août – 2ème appel à candidatures](#) aux établissements n'ayant pas répondu au 1er appel et qui souhaitent s'engager dans ce dispositif.
Pour rappel : le nombre d'établissements participant à cette opération étant limité à 50, si le nombre de candidatures dès le 1er appel est supérieur, il n'y aura pas de seconde session.
- [Mercredi 3 septembre](#) : annonce officielle de la liste de la sélection des romans par l'Académie Goncourt.
- [Mercredi 10 septembre - 2nde session](#) : **date-limite de réception de la fiche d'engagement des classes « Prix de la plume lycéenne » par mail, à Bruit de Lire.**
L'association en accusera réception par mail. **Aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé.**
- [Jeudi 11 septembre](#) : sélection des candidatures des classes Prix de la plume lycéenne. Les lycées retenus seront informés par un courrier de la Région Bretagne et par mail par l'association Bruit de Lire auprès de l'équipe enseignante impliquée.
- [Vendredi 27 septembre - appel à candidatures classes « Goncourt »](#) : un courrier d'invitation est adressé par la Région Bretagne à tous les établissements « Goncourt », qui seront présents aux Rencontres nationales Goncourt des lycéens. Un mail leur est également envoyé par Bruit de Lire.
- [Lundi 13 octobre](#) : **date-limite de réception, par mail, de la fiche d'engagement des classes « Goncourt »**
- [Mercredi 19 novembre](#) (midi) : **date-limite de réception par mail (ou via un service de transfert de fichiers en ligne, doublé d'un mail à Bruit de Lire, pour informer de ce recours) à l'association Bruit de Lire, des productions rédigées par les élèves**, par le professeur en charge du prix qui les aura préalablement regroupées. (Les productions envoyées de façon individuelle ne pourront être traitées).

Attention : dans un établissement breton où participeraient à la fois une classe "Prix de la plume lycéenne" et une classe "Goncourt", il sera demandé un envoi séparé des productions afin de bien distinguer l'origine des productions.

- [Lundi 1er décembre](#) : un premier jury composé de membres qualifiés de l'association Bruit de Lire (enseignants, bibliothécaire...), se réunira pour présélectionner les productions anonymisées des classes « Prix de la plume lycéenne » et « Goncourt ».
- [Lundi 8 décembre](#) : un deuxième jury, composé d'élus du Conseil régional, de journalistes, de représentants de la région académique de Bretagne, de l'association Bruit de Lire, se réunira pour désigner les 10 lauréats. Les chefs d'établissement dont un ou plusieurs élèves des classes « Prix de la plume lycéenne » auront été désignés lauréats par le 2ème jury, seront contactés par la Région Bretagne, dans l'après-midi, afin d'organiser la venue des élèves lauréats à Rennes (les lauréats des classes « Goncourt » seront déjà sur place et apprendront leur prix lors de la proclamation au Triangle).
- [Jeudi 11 décembre](#) : Remise des prix aux lauréats des classes Prix de la Plume et Goncourt lors de la proclamation des résultats pendant les Rencontres nationales du Goncourt des lycéens.

Pour toute information concernant le Prix de la plume lycéenne,
S'adresser à l'**association Bruit de Lire** - bruitdelire@gmail.com - 06 38 50 38 76



PRIX DE LA PLUME LYCEENNE 2025
FICHE D'ENGAGEMENT DE LA CLASSE « PRIX DE LA PLUME LYCEENNE »
(Hors classe Goncourt)

Lycée :

Adresse :

Mail de l'établissement :

Tél :

Nom du Chef d'établissement :

Professeur(s) impliqué(s) :

M / Mme Nom :

Prénom :

Classe :

Mail :

Tél :

—

M / Mme Nom :

Prénom :

Classe :

Mail :

Tél :

Merci de saisir ce document de façon particulièrement lisible pour les adresses mails.

Date et signature du chef d'établissement

Date-limite de réception de la fiche d'engagement
Le mercredi 14 mai 2024
Par mail à l'association Bruit de Lire : bruitdelire@gmail.com